

## **PJ 6 : SITUATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000**

Le réseau NATURA 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

Il est constitué de :

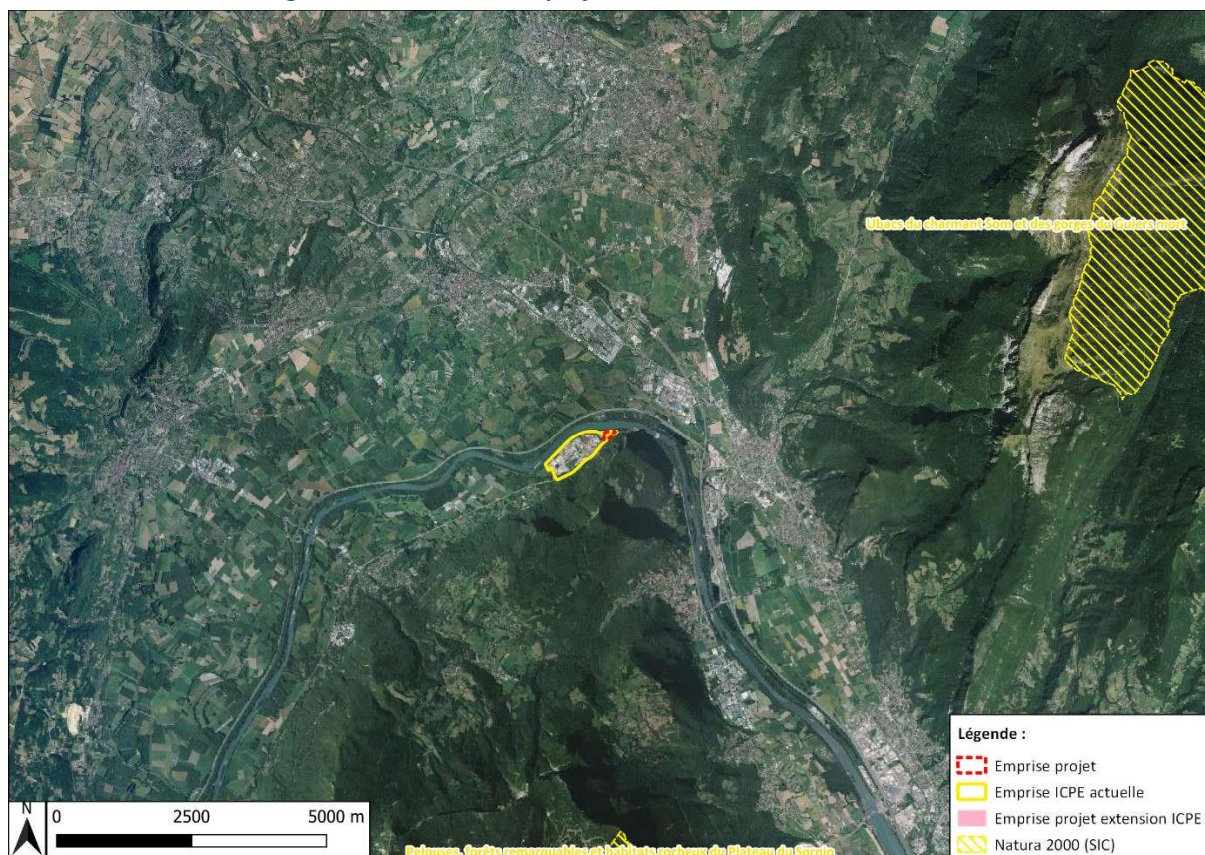
- Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 02/04/1979 ;
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21/05/1992.

Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à environ 7,4 km au Sud de l'emprise du projet : il s'agit des "Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du Plateau du Sornin" (SIC référencé FR8201745).

Un autre site est présent à 8,6 km à l'Est : « Ubacs du charmant Som et des gorges du Guiers mort » (SIC référencé FR8201741).

Les autres sites Natura 2000 sont situés à plus de 10 km du projet étudié.

Figure 9 : Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000



Source : <https://inpn.mnhn.fr>

### **Positionnement du projet vis-à-vis des listes nationales et locales**

Les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation des incidences NATURA 2000 sont définis :

- A échelle nationale, par l'article R.414-19 du Code de l'environnement ;
- A échelle départementale, par les arrêtés préfectoraux n°2010-07709 du 27 décembre 2010 et n°2013-134-0044 du 14 mai 2013 fixant *la liste des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions, ne relevant pas du régime administratif, soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 au titre du IV de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement* dans le département de l'Isère.

**Le projet étudié n'est visé par aucune de ces listes.**

### **Evaluations des impacts**

#### Impacts directs

En l'absence de zones NATURA 2000 sur ou à proximité immédiate de l'emprise du projet, **il n'est pas attendu d'impact direct sur ces zones dans le cadre du projet.**

#### Impacts indirects

Le projet n'aura pas d'incidence indirecte (liées aux rejets atmosphériques, aux rejets aqueux, aux émissions sonores et au trafic) sur les espèces et les habitats recensés sur les zones NATURA 2000 identifiées du fait de l'éloignement du site (plus de 7 km) par rapport à ces zones.

Au regard de la configuration du projet et de l'absence de zones NATURA 2000 à proximité immédiate, le seul impact indirect envisageable pourrait être lié à une pollution régulière des aquifères et des eaux de surface par des matières en suspensions ou des hydrocarbures. Toutefois, le projet n'est pas à l'origine d'effluents industriels (les seuls rejets seront les eaux pluviales après filtration par un séparateur d'hydrocarbures et les eaux sanitaires des employés après traitement par fosse septique). De plus, aucune des zones identifiées à moins de 10 km du projet n'est implantée en aval hydraulique de celui-ci.

**Il n'est donc pas attendu d'impact indirect sur les zones Natura 2000 les plus proches du site.**

**Compte-tenu de ces éléments, le projet n'est pas soumis à évaluation des incidences NATURA 2000.**